

EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) DES SEPT-ILES

COMPTE-RENDU DES ECHANGES DU GROUPE DE TRAVAIL « CONNAISSANCES » DU 05/04/2019

13h30 – 16h00 Pôle Phoenix (Pleumeur-Bodou)

Rédacteurs : Carole DUVAL et Pascal PROVOST

Annexes : diaporamas et tableau des enjeux hiérarchisés présentés en séance

Participants	
<ul style="list-style-type: none"> x C. BROUDIN (Station Biologique de Roscoff) x B. CADIOU (Bretagne vivante) x G. DE NANTEUIL (L'Archipel Libre) x A. DENIAU (LPO – RNN des Sept-Iles) x C. DUVAL (DREAL Bretagne) x F. GALLY (Groupe d'étude des Cétacés du Cotentin – réseau ObsenMer) x O. GUERIN (Géologue – Trébeurden) x S. GUIGUEN (LTC) x A. HAMON (Perros-Guirec) x N. HAMON (CRPMEM) x M. HIGNETTE (ArmorScience / UCA) x M. LE BARON (AFB) x M. LE BORGNE (LTC – Natura 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> x M. LEDARD (DREAL Bretagne) x O. LE PAPE (Agrocampus Ouest, Conseil Scientifique RNN) x S. LOUBRY (Centre Activité Plongée de Trébeurden) x A. NOULIN (DREAL Bretagne) x C. PONTAILLER (Perros-Guirec) x P. PROVOST (LPO – RNN des Sept-Iles) x S. RIALLIN (CELRL) x L. ROBIGO (CDPMEM 22) x P. THIRIET (CNRS, AFB, MNHN) x JP TITE (Trégastel) x C. TREHET (DDTM 22)

Propos introductifs de la DREAL

La DREAL excuse l'absence du sous-préfet de Lannion et remercie LTC pour la mise à disposition de la salle.

Elle rappelle les conclusions du premier GT « Connaissances » du 28 novembre 2019 : il a notamment été décidé que le gestionnaire de la RNN irait rencontrer les scientifiques lors d'entretiens en bilatérale afin de recenser les enjeux « habitats » et « espèces » sur le territoire, dans le but de définir un périmètre d'étude cohérent pour le travail prospectif sur le projet d'extension de la réserve naturelle.

Les objectifs de cette réunion sont donc la validation des enjeux en termes d'habitats et d'espèces pour ce projet d'extension mais aussi de la méthode.

Approbation du compte-rendu du GT du 28/11/2018

Deux remarques ont été formulées quant au compte-rendu du précédent GT « Connaissances » :

– Le CRPMEM souhaiterait que soit précisé plus clairement ce qui a fait consensus du sein du GT, à différencier des éléments de débats.

– L'Archipel Libre considère que ce compte-rendu ne fait pas état de tous les échanges, son opposition au projet d'extension n'y est pas explicite. Il regrette également d'avoir reçu un document finalisé et non proposé à la correction des participants.

👉 **La DREAL veillera à mettre en évidence les éléments conclusifs partagés et enverra aux participants un projet de compte-rendu qu'ils pourront compléter et/ou corriger.**

Identification des habitats et espèces à enjeux pour le projet (cf diaporama)

L'identification des habitats et espèces à enjeu s'est basée sur l'analyse des données existantes dans les différents documents rédigés (plan de gestion de la réserve naturelle, DOCOB des sites N2000). Ce premier travail a été affiné et certains éléments ont été confirmés via des échanges en bilatérale avec la communauté scientifique. L'argumentaire scientifique qui sera rédigé par la suite synthétisera tous ces enjeux habitats et espèces mais il intégrera également les notions de fonctionnalité et de connectivité des milieux ainsi que des éléments abiotiques (courant, bathymétrie...).

Méthode de hiérarchisation des enjeux pour les habitats et les espèces (cf tableau) :

Cette hiérarchisation a été réalisée suivant une méthode statistique sur la base des enjeux validés à l'échelle de chaque site Natura 2000 lors de l'élaboration des DOCOB : 1 point quand l'habitat ou l'espèce a été identifié à enjeu sur le site Natura 2000 « Baie de Morlaix » ou « Trégor-Goëlo » et 2 points pour le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » ou s'il y a un enjeu au titre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Un travail d'harmonisation des enjeux à l'échelle des trois sites Natura 2000 Nord Bretagne a été mené par l'AFB. Cette harmonisation n'a pas été prise en compte dans la présente hiérarchisation, car non encore validée. Pour ce faire, l'AFB a tenu compte des enjeux DCSMM, de l'intérêt pour le site en terme de fonctionnalité mais également de sa représentativité au niveau national. Pour le site « Côte de Granit Rose – Sept-Iles », cela ne modifie pas fondamentalement la hiérarchisation réalisée au moment de l'élaboration du DOCOB. De nouveaux habitats pourraient ainsi ressortir comme à enjeu. Cependant, cette harmonisation ne sera pas prise en compte dans la méthode, n'ayant pas fait l'objet d'une validation officielle par les Préfets.

↳ **La DREAL renouvellera cette analyse sur la base des enjeux harmonisés. Le résultat figurera dans une nouvelle colonne, cela permettra une comparaison des scores à titre informatif.**

Les habitats naturels :

Le cas des Hermelles est abordé. Une expertise IFREMER a été menée sur « Côte de Granit Rose – Sept-Iles », elle confirme la présence de récifs. L'utilisation de l'harmonisation des enjeux AFB pourrait reclasser cet habitat comme plus fort.

Les échanges avec les scientifiques confirment globalement l'importance de tous les habitats naturels avec les scores 6 et 4 de la hiérarchisation statistique. Pour les habitats de score 2, seuls les champs de blocs de l'infra littoral ont été mentionnés par les scientifiques. A également été évoqué un intérêt pour les facteurs abiotiques, tels que la courantologie et la bathymétrie.

L'habitat « Laisses de mer » n'a été identifié ni par la hiérarchisation statistique ni par les scientifiques. Cet habitat a été relevé au niveau du site Natura 2000. Cependant, à l'échelle de la région et au niveau national, cet enjeu n'est pas prioritaire.

La DREAL présente ensuite les cartes spatialisant les différents habitats à enjeux (scores 4 à 6). Cette spatialisation soulève quelques remarques :

- pour les herbiers de zostères, il faut prendre en compte la cartographie la plus récente (2016)
- des réserves sont émises sur l'étendue du banc de maërl au niveau de Trébeurden,
- des réserves sont émises sur la localisation les sables coquilliers à l'ouest du « Crapaud »,
- les roches circalittorales (récifs à gorgones et roses de mer) ne sont pas localisées précisément.

Le niveau d'exactitude de ces données (localisation, surface, état de conservation) pourrait être interrogé. L'objet de ce GT est bien de questionner les données afin de soumettre aux décideurs une vision aussi exhaustive que possible et surtout partagée. La diversité des participants au sein de ce GT vise à s'assurer d'un niveau de fiabilité des données suffisant et nécessaire.

Certains habitats signalés par la communauté scientifique mais non identifiés lors de la hiérarchisation statistique, posent question :

- l'habitat des galets et cailloutis circalittoraux côtiers, très étendu à l'échelle du site Natura 2000 mais plutôt ponctuel à l'échelle de la France, est mal connu et peu étudié ;
- les vasières (forte contribution au réseau trophique et les prés salés / schorre (habitat important pour les poissons juvéniles) ont été souvent évoqués par les scientifiques. Le schorre couvre de petites surfaces sur le site « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » mais il joue un rôle fonctionnel important. Il est identifié à enjeu fort par le travail d'harmonisation de l'AFB.

Cela présenterait un intérêt de prendre en compte ces habitats peu étendus, car rares localement. Ils participent à la constitution d'une mosaïque d'habitats au sein de laquelle les interactions sont très variées. Cela peut également favoriser la connectivité entre habitats. Celle-ci a été évaluée lors de l'élaboration du DOCOB à l'échelle du site « Côte de Granit Rose – Sept-Iles »

Il est constaté que tous les habitats discutés présentent un intérêt. La difficulté réside dans l'identification de ceux qui nécessitent une protection supplémentaire via la réserve naturelle, et dans le fait de savoir si l'outil réserve naturelle est le bon.

Une remarque complémentaire est formulée quant à la prise en compte dans ce projet des évolutions futures notamment celles liées au changement climatique. Cette zone pourrait devenir une des dernières bulle d'eau froide avec l'Iroise et constituer ainsi une zone refuge pour de nombreuses espèces. La représentativité de ce secteur pourrait être amenée à augmenter pour les espèces ayant plus d'affinités aux eaux froides. Cette notion a également été identifiée lors des rencontres bilatérales avec les laboratoires.

Sur ces aspects abiotiques, on dispose de quelques données à l'échelle de la Bretagne (masses d'eau). Une récente carte réalisée par l'IFREMER sera très rapidement disponible faisant état des différents facteurs abiotiques. Le SHOM fournira également des éléments.

Outre la représentativité des habitats sur le secteur, la mosaïque qu'ils forment constitue une richesse à elle seule (synergie entre habitats, phénomène d'écotone).

↳ La méthode d'approche statistique complétée par le dire d'expert est validée par les membres du GT. Les résultats de la hiérarchisation sont également validés moyennant les observations suivantes : intégration du travail d'harmonisation de l'AFB, meilleure identification des enjeux vasières et prés salés, le doute sur la surface de certains habitats.

Les espèces :

La même méthode de hiérarchisation est appliquée aux espèces.

Concernant les espèces qui ressortent à enjeu suite à la hiérarchisation et aux dires d'expert, la réserve naturelle telle qu'elle est actuellement couvre bien les enjeux de reproduction des oiseaux marins. Cependant, les autres fonctions nécessaires à la survie de ces espèces ne sont pas prises en compte (alimentation et repos/concentration).

Des modélisations ont été réalisées en lien avec l'Université de Cork (Irlande) pour évaluer les zones fonctionnelles d'alimentation chez plusieurs espèces d'oiseaux marins :

- zone d'alimentation les plus grandes : fou de Bassan, puffin des anglais, fulmar boréal, océanite tempête, goéland brun,
- zone d'alimentation plus resserrée à l'échelle des trois sites Natura 2000 (<75km) : pingouin torda, macareux moines, cormoran huppé, goélands argenté et marin.

Les données GPS obtenues chez les fous de Bassan entre 2005 et 2017 ont été traitées en lien avec le CEFÉ-CNRS. Un secteur au nord de Rouzic ressort au sein de la probabilité de 25 % de chance de rencontrer des fous de Bassan en phase de repos et en alimentation (analyse statistique par kernel). C'est une zone de confort et de concentration importante pour la colonie de fous.

Des phoques gris ont été équipés de balises en Iroise afin de mieux appréhender leur déplacement et par conséquent l'envergure de leur domaine de vie. L'analyse des données permet d'estimer la zone fonctionnelle du phoque gris à 30 km en moyenne autour des repaires pour certaine période de l'année.

Des marsouins communs sont régulièrement observés en hiver notamment depuis le site de Ploumanac'h attestant d'une présence régulière sur le secteur. On observe une grande diversité de mammifères marins présent en manche, la qualité du milieu ainsi que la richesse des ressources du Trégor permettent cette concentration et ces observations.

Le volet halieutique ne ressort pas comme « à enjeu » dans la hiérarchisation, car seule la DCSMM vise ces espèces, ce ne sont pas des espèces d'intérêt communautaire. Il est toutefois précisé que le Léguer est une rivière très importante en Manche pour la truite de mer et le saumon atlantique. Les céphalopodes ne sont également pas identifiés.

L'inventaire des zones fonctionnelles halieutiques ne sont pas bien connues en façade Bretagne nord. Rattacher ces espèces à leur habitat de prédilection pourrait être envisagé pour couvrir ce compartiment. On en revient à la notion d'habitat, et plus largement à l'écosystème de ces espèces (habitats et interactions avec les autres espèces). Travailler sur les couples ressources-proies et prédateurs constituerait une mine d'information, les différentes études sur les régimes alimentaires le confirment.

Les poissons amphihalins n'apparaissent pas dans le tableau de hiérarchisation des enjeux. Il conviendra de les ajouter. Beaucoup d'interrogations subsistent quant à l'activité du saumon dans le secteur et son utilisation de la baie de Lannion avant sa remontée dans les cours d'eau côtiers du secteur (Léguer, Yar Roscoat).

Une espèce de mollusque inféodée à des sables grossiers (*donax variegatus*) est présent au niveau de Trébeurden (4 stations connue dans les Côtes d'Armor-site estran22).

Les espèces de macrofaune ingénieuses, structurantes (gorgones...) ne figurent pas en tant que telle dans la hiérarchisation des enjeux mais seulement au travers de l'habitat qu'elles constituent. Ces espèces seront prises en compte comme cela a été rappelé dans le précédent GT Connaissances. L'analyse des listes d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF marines permettra d'identifier des espèces à enjeu complémentaires. Elles ne figurent pas dans cette hiérarchisation, le filtre utilisé étant les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

↳ **La méthode d'approche statistique complétée par le dire d'expert est validé par les membres du GT. Les résultats de la hiérarchisation sont également validés moyennant les observations suivantes : prise en compte des poissons amphihalins, constat de la grande surface couverte par les domaines vitaux des espèces.**

Points divers, échanges

L'Archipel Libre interpelle les scientifiques sur l'intérêt même de l'extension de la réserve naturelle dans leur quotidien. Les scientifiques rappellent qu'ils n'ont pas d'intérêt financier, professionnel ni personnel à une extension de RNN et que l'intérêt de la participation des scientifiques dans les processus de création de zones protégées réside dans un partage de l'état de la connaissance. La création d'une aire marine protégée va au-delà de l'acquisition de connaissances, l'amélioration de la conservation et la durabilité dans le temps de la gestion de la biodiversité remarquable constituent un enjeu majeur.

Pour le cas particulier de la réserve naturelle des Sept-Iles, la prise en compte des habitats évoqués favorisera certainement le renouvellement des ressources halieutiques. La réserve naturelle des Sept-Iles est un outil de protection forte dont le périmètre actuel couvre essentiellement l'enjeu avifaunistique (objet premier du classement en réserve naturelle). Les pourcentages de représentation de certaines populations d'oiseaux dans l'archipel sont forts (voir responsabilités lors du premier GT connaissances), très probablement parce qu'ils ont diminué ailleurs dans des zones non protégées.

Par ailleurs, une diminution de certaines espèces locales est constatée depuis de nombreuses années notamment par les plongeurs.

Tous les habitats et les espèces identifiés parmi les enjeux sont d'intérêt communautaire donc déjà couverts par Natura 2000. Le CRPMEM Bretagne s'interroge sur les autres enjeux qui ne seraient pas pris en compte et sur l'outil réserve naturelle.

Les notions de fonctionnalités pour les espèces marines ainsi que les espèces dites déterminantes et ingénieuses (notamment identifiées dans les projets de ZNIEFF marines) ne sont prises en compte dans Natura 2000 que par l'habitat « particulier » qu'elles constituent et non en tant que telles.

De plus, l'outil réserve naturelle pourra interdire d'entrée certaines activités connues pour leur impact sur le milieu, telle que le clapage en mer ou encore l'extraction de sables coquilliers, quand Natura 2000 devra en évaluer les impacts avant toutes décisions.

L'état de santé des populations de mammifères marins notamment questionne, on constate chez certains individus des taux de polluants considérables. Des secteurs préservés en mer peuvent permettre de mieux appréhender des grands changements.

↳ **La DREAL rappelle le rôle de ce GT Connaissances : celui-ci vise à apporter les éléments de connaissance au regard des espèces et des habitats qui pourraient être identifiés à enjeux et de rang national. Même si chaque GT est ouvert à tous, le fonctionnement de ce GT est différent des deux autres, qui réunissent les acteurs locaux et représentants des diverses activités en présence. Les intérêts et enjeux socio-économiques y seront discutés. Le débat de l'intérêt d'un tel projet pour la société, de son envergure et de ses implications n'a donc pas vocation avoir lieu au sein de ce GT « Connaissances ». Ces questions importantes devront être traitées en GT Plénier avec une analyse de la pertinence des différents outils de protection existants.**

Conclusion

Les prochaines échéances sont rappelées :

- GT Activités professionnelles de la mer le 19 avril 2019
- GT Activités de loisirs en mer le 30 avril 2019
- GT Plénier en septembre – octobre 2019 pour validation des éléments recueillis au cours de ces deux cycles de GT. Des éléments relatifs au périmètre et à la réglementation seront également discutés.